



Code D'éthique

Approuvé par le Conseil d'Administration de Italtel S.p.A. lors de sa réunion le 12 Novembre 2015



Sommaire



Message du PDG 3

FINALITÉS ET DESTINATAIRES 4

1.1 Finalités 4
1.2 Destinataires 4

DIFFUSION ET EFFICACITÉ 5

2.1 L'engagement d'Italtel 5
2.2 L'engagement des Destinataires 5
2.3 Comité d'Éthique 6
2.4 Violations du Code d'Éthique 6

LES PRINCIPES ÉTHIQUES 7

DROITS DE L'HOMME 8

3.1 Respect de la personne 8
3.2 Respect de la confidentialité 9
3.3 Respect de la santé et de la sécurité sur
le lieu de travail 9

TRAVAIL 10

4.1 Respect des conditions de travail 10
4.2 Respect de la liberté d'association 10

ENVIRONNEMENT ET INNOVATION 11

5.1 Respect de l'environnement 11
5.2 Sécurité et compatibilité environnementale
des produits et des services 12
5.3 Innovation technologique visant à améliorer
l'environnement et la qualité de la vie 12

ÉTHIQUE DES AFFAIRES 13

6.1 Loyauté, fidélité, conflit d'intérêts 13
6.2 Lutte contre la corruption 14
6.3 Concurrence loyale 14
6.4 Indépendance par rapport aux organisations
politiques et syndicales 15
6.5 Respect des biens de l'entreprise 15
6.6 Contrôles internes 15
6.7 Sécurité des informations 16
6.8 Respect de la propriété industrielle et
intellectuelle 16
6.9 Comptabilité et reporting financier 16



MESSAGE DU PDG

Nous souhaitons être une société qui relève les défis du marché en offrant à ses **Clients** des produits innovants et des services importants pour leur réussite, dans le respect total des règles de conduite et des comportements de la concurrence loyale et éthique.

Nous croyons qu'il est essentiel d'agir avec la plus grande attention pour réaliser nos produits, adopter diverses méthodologies de production, utiliser l'énergie et les autres ressources dans le respect du développement durable et de la sauvegarde de l'**Environnement**.

Nous nous engageons à offrir aux **Personnes** qui travaillent avec nous un environnement sûr, flexible, innovant, en mesure de stimuler leurs idées et leurs personnalités, tout en étant compatible avec leurs aspirations au niveau personnel, familial et professionnel.

Nous avons confiance et nous nous engageons dans **la Recherche et le Développement** de technologies et de solutions innovantes qui puissent répondre aux défis les plus importants de notre civilisation tels que l'accès généralisé aux services de santé, la sauvegarde et l'amélioration de l'environnement, la sécurité des personnes et des patrimoines artistiques et culturels, l'éducation des jeunes, la formation professionnelle continue et les années qui la succèdent.

Quant à la relation avec nos **Partenaires**, il est important pour nous que ceux-ci soient convaincus de jouer un rôle important pour nos activités; c'est pourquoi nous souhaitons utiliser les procédures les plus correctes, les plus transparentes et les plus responsables pour bénéficier de leurs produits et de leurs services en adoptant, entre autres, le principe des «paiements responsables».

Enfin, en ce qui concerne la relation avec nos **Actionnaires** et avec toutes les autres parties prenantes, nous sommes conscients de l'importance de l'exactitude, du caractère exhaustif, de la promptitude et de la transparence des informations présentes dans nos bilans, dans nos prévisions économiques et financières et dans nos communications au marché; par conséquent, nous confirmons et renforçons notre engagement dans ces directions.

Notre **Code d'Éthique** rassemble les principes et les règles d'honnêteté et d'intégrité que nous avons adoptés et que chacun d'entre nous doit connaître, respecter et appliquer à son travail, indépendamment de son rôle et de la zone géographique où il opère.

Nous devons tous faire preuve d'un maximum d'engagement afin que notre stratégie soit orientée vers le succès de l'entreprise, dans le respect total des lois en vigueur et des principes établis par notre Code.

Je suis convaincu que travailler en fonction de ces valeurs, préserver la santé des personnes, sauvegarder l'environnement, lutter par tous les moyens contre la corruption et agir loyalement en toutes circonstances nous aidera à entretenir l'estime et le respect des parties prenantes qui collaborent avec nous et à être une société prospère, compétitive, saine et durable.

Stefano Pileri PDG Italtel

FINALITÉS ET DESTINATAIRES

1.1 FINALITÉS

Le principe sur lequel se base Italtel, dans la réalisation de ses activités, dans la définition des orientations stratégiques, dans la gestion de l'entreprise et dans le développement de ses affaires, en Italie et à l'étranger, est le respect des lois et des normes en vigueur dans le cadre des principes éthiques de référence.

Opérant dans une dimension internationale, avec un fort enracinement dans les entités locales, le présent Code d'Éthique (le «Code») exprime l'engagement et la responsabilité éthique que les sociétés du Groupe Italtel souhaitent observer, soutenir et promouvoir.

Italtel considère que la présence et la compétitivité sur le marché doivent être gérées non seulement dans le respect total des normes applicables et de celles sur la concurrence, mais aussi dans une optique de responsabilité sociale et de sauvegarde environnementale, pour une utilisation correcte et fonctionnelle des ressources et dans le respect des générations futures. C'est pourquoi, dans toutes les sociétés du Groupe, les principes éthiques inspirent les activités et les comportements dans l'exécution des processus d'affaires comme dans la gestion des processus internes.

1.2 DESTINATAIRES

Le Code s'adresse à tous les salariés, collaborateurs, administrateurs, commissaires aux comptes du Groupe Italtel et, en général, à tous ceux qui opèrent en Italie et à l'étranger pour le compte ou en faveur du Groupe, ou qui entretiennent des relations d'affaires avec ce dernier (les «Destinataires»). Chaque Destinataire, dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités, est tenu de respecter les principes et le contenu du Code.

DIFFUSION ET EFFICACITÉ

2.1 L'ENGAGEMENT D'ITALTEL

Dans le but de mettre en œuvre les principes du Code, Italtel:

- En assure la diffusion à tous les Destinataires et constate l'adhésion à celui-ci de la part des sujets extérieurs;
- Le met à jour afin qu'il soit toujours conforme à l'évolution de la sensibilité civile et des normes qui en constituent la référence;
- Met à disposition des outils cognitifs et d'approfondissement à propos de l'interprétation des principes qu'il contient, visant à sa mise en œuvre efficace;
- Réalise des contrôles périodiques appropriés, destinés à éviter ses éventuelles violations;
- Met à disposition des Destinataires un canal de communication réservé, par le biais duquel ils pourront signaler toute violation suspecte;
- En cas de violation vérifiée, évalue les faits et les circonstances et, si nécessaire, prend les sanction appropriées;
- Protège les Destinataires contre les éventuelles rétorsions qu'ils pourraient subir suite à la signalisation d'éventuelles violations.

2.2 L'ENGAGEMENT DES DESTINATAIRES

Les Destinataires sont tenus de connaître le contenu du Code et d'agir selon les critères de conduite sur lesquels il se base. En particulier, ils doivent:

- Éviter tout comportement contraire aux principes qu'il contient;
- S'adresser à leur responsable, à leur référence interne ou au Comité d'Éthique en cas de doute ou pour obtenir uniquement des précisions sur les modalités d'application de ses principes;
- Rapporter en temps utile à leur responsable, à leur référence interne ou au Comité d'Éthique les informations relatives à la possibilité de violation ou les éventuelles tensions qui pourraient en déterminer l'infraction;
- Soutenir et promouvoir les critères de conduite sur lesquels il se base.

2.3 COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le Comité d'Éthique est constitué par les responsables des fonctions *Legal*, *Human Resources* et *Internal Audit*. Pour d'éventuelles précisions ou signalisations de violation des règles du Code, les Destinataires peuvent s'adresser au Comité d'Éthique en envoyant un e-mail à l'adresse comitato_etico@italtel.com, ou en téléphonant au numéro **+39 02 4388 2421** spécialement prévu à cet effet.

2.4 VIOLATIONS DU CODE D'ÉTHIQUE

Italtel demande à tous les Destinataires du Code une conduite cohérente avec les principes généraux indiqués dans ce Code. Tous les Destinataires doivent donc éviter tout comportement contraire à ces principes.

L'adoption de ces procédures, règles et instructions spécifiques de la part d'Italtel vise à obtenir la correspondance des comportements des Destinataires aux principes du Code.

La violation des principes et du contenu du Code pourra constituer la non-exécution des obligations prévues dans la relation de travail ou contractuelle et, par conséquent, la possibilité d'application des sanctions prévues par les normes en vigueur.



LES PRINCIPES ÉTHIQUES





DROITS DE L'HOMME

3.1 RESPECT DE LA PERSONNE

Italtel exerce ses activités dans le respect total des droits fondamentaux des personnes, en garantissant à tous l'égalité des chances dans le domaine du travail, sans aucune distinction de genre, d'état civil, d'orientation sexuelle, de foi religieuse, d'opinions politiques et syndicales, de race, d'origine ethnique, de nationalité, d'âge ou de condition de handicap.

Italtel favorise les relations de travail interpersonnelles orientées vers le respect mutuel des droits, de la dignité et de la liberté de chacun, en évitant que ne soit créé, encouragé ou toléré un environnement de travail hostile ou intimidateur, et que ne soit perpétrée toute forme de harcèlement ou abus de type physique, sexuel, psychologique ou verbal.

Italtel soutient les initiatives prises par les organismes ou organisations, qui entrent dans le cadre de projets solidaires en faveur du respect de la personne, de la santé ou du développement social.

3.2 RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Italtel acquiert, conserve, utilise et communique les données personnelles des salariés et de toutes les personnes physiques et juridiques (invités, clients, fournisseurs, concurrents, partenaires, consultants, etc.) opérant directement ou indirectement avec les sociétés du Groupe, obtenues pour des raisons d'affaires, d'opportunité ou autres, dans le respect des normes en matière de traitement des données personnelles et à des fins exclusivement liées à l'activité de l'entreprise.

Italtel collecte et utilise des données sensibles, uniquement dans les cas prévus par les normes en vigueur et dans le respect de ces dernières.

3.3 RESPECT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

La protection des ressources humaines est l'objectif principal d'Italtel.

Italtel préserve, par des actions préventives, la santé, la sécurité, l'hygiène des postes de travail et le bien-être physique et psychologique de tous ceux qui travaillent au sein des sociétés du Groupe ou pour les sociétés du Groupe, y compris les clients, les fournisseurs et les invités occasionnels dans tous les établissements où les activités sont exercées.

Italtel favorise la culture de la sécurité, en développant la conscience des risques et en sollicitant des comportements responsables de la part de tous les travailleurs.

Italtel accorde une attention particulière à la phase d'acquisition de produits qui, lors de leur utilisation, doivent être en mesure de préserver la santé des travailleurs et de ne constituer, en soi, aucun danger pour ces derniers.

Italtel développe son organisation en attribuant des responsabilités et des tâches spécifiques à chaque fonction de l'entreprise, et en mettant en place une Politique pour l'Environnement, la Santé et la Sécurité sur le lieu de travail et des procédures internes en la matière, que les salariés et les collaborateurs externes sont tenus de respecter.

Italtel adopte toutes les mesures possibles et imaginables en termes de prévention et de protection, afin de préserver la santé et la sécurité de ses salariés et d'éliminer les causes potentielles d'accident ou de maladie professionnelle.

TRAVAIL

4.1 RESPECT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Italtel reconnaît la position centrale et le rôle fondamental des ressources humaines, préserve et favorise leur valeur, dans le but d'améliorer et d'accroître le patrimoine et les compétences de chacun, en suivant une politique basée sur la reconnaissance des mérites et en prévoyant des programmes spécifiques de remise à niveau, de reconversion et de croissance professionnelles.

Italtel exerce ses activités dans le respect total des normes en vigueur destinées au respect des conditions de travail dans tous les pays où elle opère.

Italtel accorde une grande attention au fait que chaque aspect de la relation de travail puisse garantir la santé, la sécurité et la dignité des travailleurs, ainsi que l'égalité des chances: le lieu et l'horaire de travail, l'âge minimum autorisé pour travailler, la rétribution, les congés, les absences justifiées, les permissions accordées, la rémunération des heures supplémentaires et toute autre institution fondamentale. De plus, Italtel favorise les initiatives visant à faciliter l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

4.2 RESPECT DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Italtel reconnaît et respecte le droit des travailleurs de s'associer librement et de passer des accords collectifs, conformément aux normes en vigueur dans tous les pays où elle opère.

De plus, Italtel entretient depuis toujours un dialogue social avec les représentants du personnel et avec les organisations syndicales, afin de favoriser une étroite collaboration entre les parties.





ENVIRONNEMENT ET INNOVATION

5.1 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Italtel considère le respect de l'environnement et la sauvegarde des ressources naturelles comme des objectifs de haute priorité, et s'engage à satisfaire les normes environnementales de tous les pays où elle opère.

Italtel favorise les actions qui garantissent le développement durable et la sauvegarde de l'environnement en adoptant des procédures et des usages opérationnels en mesure de réduire l'impact environnemental de chaque activité. En particulier, la société:

- Adopte des procédés permettant d'améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources (comme, par exemple, l'énergie, l'eau, les matières premières) et de limiter la production de déchets;
- Met en place des contrôles permettant de minimiser les émissions ayant un effet néfaste sur l'environnement;
- Conçoit des produits et des solutions qui offrent les meilleures garanties d'utilisation, de leur installation à leur traitement en fin de vie, avec un impact mineur sur l'environnement;
- Choisit ses fournisseurs en fonction, notamment, des principes de durabilité écologique qu'ils ont adoptés et de leur engagement à choisir des technologies et des modèles qui respectent l'environnement.

De plus, Italtel encourage chaque salarié ou collaborateur externe à exercer son activité en contribuant à la sauvegarde de l'environnement.

5.2 SÉCURITÉ ET COMPATIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DES PRODUITS ET DES SERVICES

La priorité d'Italtel est de promouvoir et favoriser les principes de durabilité écologique qui se manifestent sur l'ensemble de la *supply chain* à travers des pratiques d'achat destinées à réduire les impacts négatifs sur l'environnement.

Chaque société du Groupe Italtel vérifie que ces pratiques soient appliquées et soutenues par ses fournisseurs et ses sous-traitants, qu'il s'agisse de biens ou de services, afin de:

- Développer et accroître la relation avec les fournisseurs vertueux, en leur adressant ses intentions d'achat;
- Établir et soutenir une logique de *supply chain* «courte», en amont comme en aval, afin de réduire les coûts de transport, les émissions de CO₂ et les gaz à effet de serre.

Lors de la comparaison des produits à acheter, Italtel prend en considération des logiques de court et de long terme ainsi que le coût de l'intégralité du cycle de vie, en orientant son choix vers les produits dotés de toutes les certifications répondant aux normes de sécurité et d'émission électromagnétique, qui sont conçus en fonction d'un recyclage facile et efficace, qui augmentent de façon significative l'économie d'énergie et qui réduisent le gaspillage des ressources

Enfin, Italtel accorde beaucoup d'attention aux nouvelles thématiques (comme le *de-manufacturing* et le *re-manufacturing*) orientées vers les façons les plus appropriées d'activer un cycle vertueux de désassemblage, de radiation et de réutilisation des composants des produits arrivés en fin de vie.

5.3 INNOVATION TECHNOLOGIQUE VISANT À AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ DE LA VIE

Italtel souhaite être un protagoniste actif de l'innovation technologique. Sa mission – «*Nous faisons communiquer sans aucune limite les personnes avec les choses, les technologies avec les réseaux*» – exprime le rôle qu'Italtel souhaite jouer dans l'orientation de l'utilisation de l'innovation vers l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la vie. Italtel agit en développant des solutions et des technologies propres, mais aussi en participant à des projets de recherche collaborative au niveau international et en favorisant l'innovation technologique. Italtel fait en sorte que la technologie puisse avoir une incidence positive sur l'environnement et sur la qualité de la vie dans les différents domaines de ce qu'on appelle les *smart cities*, comme l'*Energy Management*, pour le contrôle des consommations et l'utilisation optimale des ressources énergétiques, l'*Efficacité énergétique*, pour la gestion efficace des réseaux et la production d'énergie renouvelable, la *Santé numérique (e-Health et Tele-Health)*, le contrôle environnemental et la mobilité.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

6.1 LOYAUTÉ, FIDÉLITÉ, CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les comportements des Destinataires du Code doivent se baser sur des principes d'honnêteté, de correction, d'intégrité morale, de transparence et de respect mutuel, ouverts à la vérification et basés sur des informations exactes et complètes.

Dans le cadre de la relation mutuelle de confiance et de fidélité instaurée entre Italtel et ses propres salariés, il est permis à ces derniers de remplir des fonctions de consultation ou d'autres responsabilités pour le compte de tiers, à condition qu'ils aient obtenu une autorisation écrite préalable de la part d'Italtel; en revanche, il ne leur est pas permis d'exercer des activités contraires aux intérêts de la société ou incompatibles avec leurs droits professionnels.

Tous les salariés sont conscients et informés du fait que le respect des normes du Code fait partie intégrante de leurs propres obligations contractuelles, dans le cadre de la relation de confiance et de loyauté établie avec les sociétés du Groupe.

Les salariés d'Italtel doivent, à tous les niveaux, éviter les conditions pouvant mener à des situations de conflit d'intérêts avec la société ou interférer avec leur propre capacité à prendre des décisions impartiales.

Italtel applique une norme interne spécialement prévue pour déterminer les situations potentielles de conflit d'intérêts.

Au cas où un salarié ou un sujet titulaire de pouvoirs de signature et de représentation viendrait à se trouver dans une circonstance potentielle de conflit d'intérêts, celui-ci devra en informer son responsable et, si cela est nécessaire voire opportun, s'abstenir de prendre tout type de décision pour le compte d'Italtel. prendre tout type de décision pour le compte d'Italtel.

6.2 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Italtel exerce ses activités dans le respect de la légalité et des lois contre la corruption. Seules les fonctions de l'entreprise expressément autorisées peuvent prendre des engagements avec l'administration publique et avec les institutions publiques pour le compte des sociétés du Groupe. Il n'est permis ni d'offrir ni de promettre à des représentants de l'administration publique ou d'institutions publiques des avantages de toute nature, pour soi ou pour autrui, afin de promouvoir ou de favoriser les intérêts d'Italtel. Au cas où un salarié recevrait des propositions d'avantages de toute nature de la part de fonctionnaires publics, il devra immédiatement en référer à son supérieur ou le signaler au Comité d'Éthique.

Même en ce qui concerne les relations avec des sujets privés, les comportements d'Italtel sont toujours basés sur l'intégrité et le refus de tout type de recours à des moyens illicites: la possibilité d'offrir ou de demander à un sujet tiers, ou encore d'accepter de sa part des faveurs illégitimes ou des avantages personnels directs ou indirects, pour soi ou pour autrui, n'est en aucun cas et pour aucune raison prise en considération.

Des procédures spécifiques et des lignes directrices ont été réalisées et appliquées dans toutes les sociétés du Groupe Italtel, afin de discipliner les relations avec les sujets publics et de réglementer la distribution de primes et de frais de représentation à l'égard de sujets tiers, qu'ils soient publics ou privés.

6.3 CONCURRENCE LOYALE

Italtel est une entreprise qui doit son succès à l'offre de produits et de services de qualité, compétitifs et conformes aux normes établies pour le respect de la concurrence loyale.

En particulier, aucun accord n'est autorisé avec la concurrence par rapport à des appels d'offres publics et privés, à la définition des prix et aux autres conditions de vente, à l'attribution des clients et à la division des marchés.

Pour Italtel, il est fondamental que la communication et les informations sur ses produits et services et sur les sociétés du Groupe soient correctes et exhaustives; c'est la raison pour laquelle Italtel favorise une communication transparente et non fallacieuse, et juge opportun que les relations avec les médias de masse soient exclusivement gérées par les fonctions désignées de l'entreprise, en cohérence avec sa politique de communication.

La participation, au nom ou en tant que représentant d'Italtel, à des comités et à des associations de tout type (qu'ils soient scientifiques, culturels ou professionnels) doit toujours être autorisée à l'écrit par les fonctions désignées, dans le respect des procédures en vigueur de l'entreprise.

6.4 INDÉPENDANCE PAR RAPPORT AUX ORGANISATIONS POLITIQUES ET SYNDICALES

Italtel entretient des rapports avec des représentants politiques et syndicaux exclusivement par le biais de canaux officiels et dans les limites institutionnelles.

Italtel ne finance et ne soutient, en aucune façon, ni partis politiques ni organisations politiques ou syndicales.

6.5 RESPECT DES BIENS DE L'ENTREPRISE

Italtel protège ses propres biens ainsi que ceux qui lui sont confiés, qu'ils soient corporels ou incorporels, afin d'assurer la pérennité de l'exercice des activités de l'entreprise et ce, dans l'intérêt de ses actionnaires, clients et salariés.

Les ressources informatiques de l'entreprise, en particulier, sont d'une importance capitale pour les activités exercées. Par conséquent, des procédures spécifiques et des règles internes ont été adoptées afin d'en maîtriser l'utilisation et d'en garantir l'intégrité, la disponibilité, le bon usage et la sécurité.

6.6 CONTRÔLES INTERNES

Italtel dispose d'un système de contrôles internes permettant de vérifier que les objectifs fixés par l'entreprise sont atteints et que les diverses activités de l'entreprise sont efficaces.

Les opérations effectuées et les décisions prises sont établies par le biais de procédures d'autorisation internes prévues spécialement à cet effet. Le système de l'entreprise pour la gestion des pouvoirs et des délégations prévoit qu'il y ait des pouvoirs et des limites économiques aux opérations bien définis et établis à l'avance, se distinguant selon les fonctions remplies par chaque personne et le niveau hiérarchique occupé au sein de l'organisation.

Est assuré aux cabinets d'expertise comptable chargés de certifier les bilans de l'entreprise et aux fonctions d'*Internal Audit*, à qui revient la défense du système des contrôles internes, l'accès aux données, à la documentation et aux informations utiles à l'exercice de leurs activités respectives.

6.7 SÉCURITÉ DES INFORMATIONS

Italtel protège et sauvegarde ses données confidentielles et celles partagées par ses clients et partenaires commerciaux avec elle.

Les informations confidentielles sont rendues disponibles uniquement à ceux qui en ont la nécessité aux fins de l'entreprise, avec l'engagement de les traiter et de les utiliser selon des standards élevés de confidentialité. Ces critères sont également appliqués à la gestion des informations relatives à des tiers, obtenues par Italtel dans le cadre de son activité.

Puisque la sécurité et la sauvegarde du patrimoine informationnel constituent une condition indispensable pour atteindre les objectifs des affaires, Italtel a notamment adopté et certifié un système de gestion de la sécurité des informations au niveau des domaines de l'entreprise dédiés à la fourniture de services de manutention et de support aux réseaux en exercice des clients.

6.8 RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Italtel exprime son identité notamment à travers sa marque et les dénominations commerciales de ses produits, qu'elle préserve grâce aux instruments mis à disposition par la législation en vigueur dans les divers marchés où elle opère. Le logiciel propriétaire est préservé par les lois sur les droits d'auteur et est protégé par des mesures de sécurité spécifiques en tant que partie intégrante du patrimoine de l'entreprise.

Outre le fait d'exercer ses activités conformément aux lois en vigueur en matière de propriété industrielle et intellectuelle, Italtel a approuvé et applique des procédures internes et des lignes directrices spécialement prévues pour éviter les actes de violation des droits de propriété industrielle et intellectuelle des fournisseurs, partenaires industriels et commerciaux et, en général, des tiers avec lesquels des relations d'affaires sont entretenues.

6.9 COMPTABILITÉ ET REPORTING FINANCIER

Italtel assure que les informations présentes dans les bilans, dans les rapports financiers périodiques et dans la comptabilité (générale et analytique) sont exactes, complètes, précises et fiables, et respectent pleinement les normes et les principes comptables applicables. Chaque opération, acte comptable ou de gestion est convenablement documenté.



Italtel S.p.A – Société à associé unique – Capital social: Euros 2.000.000,00.

Siège légal: Settimo Milanese (MI), via Reiss Romoli s.n.c.

Code Fiscal et Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Milan n. 13210460153

Italtel and Italtel Logo are registered trademarks of Italtel SpA. All contents are Italtel SpA Copyright 2016. All rights reserved. This document is intended for the addressee(s) only and is confidential and/or may contain legally privileged information; it may not be reproduced or distributed in any form without Italtel's prior written consent.

